

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 17 JUIN 2025 A 19H30

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-neuf trente minutes, le conseil municipal de la commune de Ventelay dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Marcel VERGEZ, Maire.

Étaient présents : VERGEZ Marcel, LEBOURCQ Joël, BOQUET Michèle, CHEVAILLIER Guillaume, EUGENE Anne, SMETT Jacki, TELLIER Frédéric, TURLIN Gérard

Étaient Excusés : PETITFRERE Philippe, EUGENE Dominique a donné pouvoir à EUGENE Anne, GRAUX Benjamin a donné pouvoir à VERGEZ Marcel

Monsieur CHEVAILLIER Guillaume a été élu secrétaire de séance

I – LECTURE DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 AVRIL 2025

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 9 avril 2025,

Il est adopté à l'unanimité

II – DELIBERATION SUR LE PROJET MOBILITE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports, notamment son chapitre IV,

Vu le code de l'environnement, notamment son chapitre III du titre II du livre 1^{er},

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016, modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu le schéma de cohérence territoriale de la Région Rémoise approuvé le 16 décembre 2016,

Vu la délibération n°CC-2016-180 du Conseil Communautaire de Reims Métropole du 12 décembre 2016 approuvant le Plan de Déplacements Urbains de Reims Métropole en vigueur,

Vu sa délibération n°CC-2019-340 du 19 décembre 2019 relative à l'engagement du processus de révision du Plan De Mobilités (PDM) du Grand Reims, incluant la réalisation d'une Enquête Mobilité auprès des habitants du Grand Reims,

Vu la délibération n°CC-2025-20 du conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 27 mars 2025 arrêtant le projet de plan de mobilité ainsi que son évaluation environnementale

Vu le projet de PDM et son évaluation environnementale,

Considérant que ces enjeux sont cohérents avec les documents stratégiques de rang supérieur avec lesquels le PDM doit être compatible, à savoir le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Reims, la Stratégie Bas Carbone du Grand Reims au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ainsi qu'avec ceux du projet de territoire du Grand Reims,

Considérant que la Communauté Urbaine du Grand Reims doit solliciter l'avis des communes, du Département, de la Région, des autorités organisatrices de la mobilité limitrophes et des services de l'Etat intéressés, sur le projet de PDM qui fera en suite l'objet d'une enquête publique,

Après en avoir délibéré,
DECIDE,
D'émettre un avis favorable au projet de Plan de Mobilité et à son évaluation environnementale.

III – DELIBERATION POUR FIXER LE NOMBRE ET LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1,
Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Vu la circulaire du 29 février 2019 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,
Considérant que Monsieur le Préfet fixera par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2025, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Considérant que la répartition des sièges a lieu à la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne afin de tenir compte du poids démographique des communes,
Considérant qu'un siège de droit est attribué aux communes n'ayant pu bénéficier d'un siège à la représentation proportionnelle, afin de garantir la représentation de l'ensemble des communes,
Considérant qu'il est possible de conclure un accord local, dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1-VI-2 du CGCT, consistant à créer et répartir quatre sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles, Witry-lès-Reims et Bezannes,
Considérant que cet accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2025,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter l'accord local fixant à 209 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre croissant de population)	Nombre de conseillers communautaires
Aubilly	51	1
Brouillet	60	1
Méry-Prémecy	67	1
Anthenay	71	1
Courtagnon	74	1
Hourges	84	1
Lhéry	89	1
Saint-Martin-l'Heureux	91	1
Poilly	95	1
Saint-Léonard	100	1
Aougny	101	1
Vaudeincourt	106	1

Marfaux	111	1
Jonquery	114	1
Bligny	115	1
Mont-sur-Courville	117	1
Cuisles	127	1
Saint-Souplet-sur-Py	129	1
Billy-le-Grand	139	1
Olizy	142	1
Janvry	146	1
Chambrecy	147	1
Tramery	151	1
Trois-Puits	159	1
Bouvancourt	175	1
Vandeuil	176	1
Germigny	184	1
Unchair	188	1
Pourcy	192	1
Châlons-sur-Vesle	202	1
Coulommès-la-Montagne	207	1
Jouy-lès-Reims	208	1
Romigny	210	1
Serzy-et-Prin	212	1
Chenay	223	1
Courmas	225	1
Bouleuse	226	1
Pévy	226	1
Bouilly	229	1
Lagery	234	1
Vrigny	240	1
Saint-Euphraise-et-Clairizet	245	1
Aubérive	247	1
Ventelay	254	1
Savigny-sur-Ardres	255	1
Dontrien	259	1
Treslon	262	1
Berméricourt	263	1
Magneux	266	1
Sarcy	268	1
Saint-Gilles	274	1
Arcis-le-Ponsart	287	1
Ville-en-Selve	296	1
Villers-Franqueux	299	1
Courlondon	302	1
Branscourt	315	1
Thil	318	1
Villers-aux-Nœuds	323	1

Romain	325	1
Breuil	326	1
Vaudemange	340	1
Baslieux-lès-Fismes	342	1
Chaumuzy	348	1
Ecueil	349	1
Saint-Etienne-sur-Suippe	349	1
Saint-Hilaire-le-Petit	353	1
Sacy	370	1
Montbré	380	1
Courcelles-Sapicourt	395	1
Rosnay	403	1
Ville-Dommange	405	1
Epoye	417	1
Trépail	434	1
Selles	446	1
Puisieulx	452	1
Brimont	453	1
Courville	454	1
Chamery	455	1
Les Petites Loges	483	1
Prosnes	485	1
Pargny-lès-Reims	496	1
Cauroy-lès-Hermonville	504	1
Heutrégiville	504	1
Thillois	519	1
Pouillon	521	1
Chigny-les-Roses	525	1
Saint-Masmes	527	1
Pomacle	530	1
Montigny-sur-Vesle	537	1
Ormes	537	1
Nogent-l'Abbesse	540	1
Prouilly	549	1
Villers-Marmery	558	1
Sermiers	565	1
Lavannes	573	1
Faverolles-et-Coëmy	597	1
Champfleury	603	1
Merfy	603	1
Saint-Thierry	603	1
Trigny	613	1
Berru	618	1
Mailly-Champagne	622	1
Ville-en-Tardenois	648	1
Crugny	675	1
Sept-Saulx	689	1

Ludes	691	1
Caurel	696	1
Beaumont-sur-Vesle	770	1
Villers-Allerand	934	1
Verzy	958	1
Les Mesneux	963	1
Isles-sur-Suippe	979	1
Beine-Nauroy	987	1
Val-de-Vesle	992	1
Verzenay	999	1
Rilly-la-Montagne	1 009	1
Prunay	1 032	1
Auménancourt	1 118	1
Courcy	1 262	1
Bétheniville	1 270	1
Hermonville	1 409	1
Loivre	1 438	1
Bourgogne Fresne	1 454	1
Cormicy	1 504	1
Cernay-lès-Reims	1 566	1
Champigny	1 616	1
Pontfaverger-Moronvilliers	1 738	1
Boult-sur-Suippe	1 793	1
Jonchery-sur-Vesle	1 815	1
Sillery	1 830	1
Gueux	1 901	1
Muizon	2 072	1
Taissy	2 202	1
Bazancourt	2 441	1
Warmeriville	2 689	1
Saint-Brice-Courcelles	3 546	2
Bezannes	4 456	2
Witry-lès-Reims	4 958	2
Fismes	5 884	2
Cormontreuil	6 454	2
Bétheny	7 030	2
Tinqueux	10 662	3
Reims	178 478	59

d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

IV – DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND DE SOUTIEN DE LA CUGR POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Monsieur le Maire fait état de la vétusté de différents points de la mairie et de la salle associative, à savoir : chauffage, isolation et sol.

Le projet consiste à :

- Salle associative :

- Isolation des murs
- Changement des fenêtres et d'une porte en PVC Blanc
- Chauffage : remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur Split Air-Air DC inverter
- Mairie (salle de conseil et secrétariat)
 - Chauffage : remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur Split Air-Air DC inverter
 - Sol (pour le secrétariat) : remplacement du parquet car très abîmé par du parquet pour passage extrême
 - Travaux de peinture dans le bureau du secrétariat

Après délibération, le conseil municipal :

- Adopte ce projet de travaux qui s'élève à 54 072,97 € HT
- Sollicite une subvention la plus élevée possible à la communauté urbaine du Grand Reims
- Demande l'inscription de ces travaux au programme 2025
- Approuve le financement présenté par le Maire, à savoir une subvention à la Communauté Urbaine du Grand Reims au titre du fond de soutien à l'investissement, au Département, à l'Etat au titre de la DETR, à la Région Grand Est au titre du « coup de pouce rural » et les fonds propres de la commune
- Décide la réalisation de ces travaux dès l'obtention de la subvention (2^{ème} semestre 2025)

V – DELIBERATION : ACCEPTATION DONATION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Déclare prendre acte du projet de donation par l'indivision MANCIER au profit de la Commune de VENLAY de la parcelle sise à VENLAY, cadastrée section B 959, lieudit « LE VILLAGE » d'une surface de 290 m², en nature de jardin au cadastre.
- Accepte conformément à l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités territoriales, purement et simplement ladite donation par l'indivision MANCIER, au profit de la commune.
- S'engage à respecter la volonté des DONATEURS, savoir :
 - Déclarer que ce bien n'est pas affecté à une activité lucrative,
 - Prendre en charge les frais de l'acte authentique de donation dont la provision est estimée à 750,00 €
 - Approuver le projet d'acte de donation transmis par Maître Marine PIETRZYKOWSKI, notaire à Jonchery-sur-Vesle (Marne),

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, Marcel VERGEZ à l'effet de signer tout acte de donation à recevoir par Maître Marine PIETRZYKOWSKI, notaire à JONCHERY-SUR-VESLE (Marne)

VI – ORGANISATION DE LA FETE DU 14 JUILLET

Dimanche matin à 8h30 : montage des stands + préparation des terrains de pétanque (7 personnes)

Lundi matin à 8h30 : installation des tables et bancs

Lundi soir : les personnes sur place pour ranger les tables et bancs

Mardi matin : démontage des stands

Faire un arrêté de circulation pour fermeture du chemin de la Gaîté car des emplacements pour le concours de pétanques sont prévus.

VII – DISTRIBUTION DES PACKS D’EAU

La distribution des packs d’eau pour les personnes de 70 ans et + est prévue samedi 21 juin 2025 à 10h00.

41 personnes sont concernées et recevront chacune 6 packs d’eau.

VIII – COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS

1° Pôle de Fismes le 12 mai :

- Synthèse des travaux concernant les bâtiments scolaires :
 - Ecole centre à Fismes : montant des travaux environ 1 142 576 € HT
 - Végétalisation de certaines cours d’école : un budget de 50 000 € est prévu
- Compte-rendu sur le tri :
 - Collecte des déchets verts aux porte à porte à Reims
- Rappel sur les modalités du fonds de soutien aux investissements

2° Conseil d’orientation : réunion à Chambrecy pour la voirie.

3° Vidéoprotection : suite à la réunion du 17 juin 2025 avec la Major Maryline HUBERT, 6 caméras seraient à prévoir (2 au carrefour, 1 en haut de la rue de Romain, 1 rue de Roucy (en face du chemin de la Grande Fosse et 2 au Hameau de Bourgogne).

VIII – LECTURE DES DIFFERENTS COURRIERS

1° Région du Grand Est et le Département : subventions accordées pour les travaux de chauffage de la salle des fêtes et de la mairie

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Visio avec le Sous-Préfet sur le plan de sauvegarde le 12 juin : dossier à monter
- 2) Trésorerie de Fismes : compte-rendu financier et fiscale de la commune. Consultable aux horaires d’ouverture du secrétariat
- 3) Compte-rendu du spectacle : bonne représentation, moment très agréable
- 4) Projet d’un columbarium : suite à l’information distribuée aux habitants, aucune réponse. Un devis avait été demandé, pour 6 cases évolutifs 2 985,00 € TTC. Si demande, le conseil prendra une décision
- 5) Recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026
- 6) Opération « Nettoyons la nature » du 26 au 28 septembre 2025. Le supermarché Leclercq fournit le kit de nettoyage
- 7) Chenilles processionnaires : une déclaration a été effectuée sur le site

La séance est levée à 20h50